

Accusé de réception en préfecture

- Date de télétransmission: 19/12/2016

- Date de réception en préfecture: 19/12/2016

DÉLIBÉRATION

DU 15 DECEMBRE 2016

CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2015 2020

RÉVISION DU VOLET « MOBILITÉ MULTIMODALE »
RÉVISION DU VOLET « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE, INNOVATION
NUMÉRIQUE ET EMPLOI »

RÉVISION DU CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL ÉTAT REGIONS VALLÉE DE LA SEINE

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code général des collectivités territoriales;
- VU** Le Code des Transports;
- VU** La délibération du Conseil régional n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et approuvant le Contrat de Plan interrégional Etat Régions Vallée de la Seine signé le 25 juin 2015 ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
- VU** Le rapport CR 123-16 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission des Transports ;
- VU** L'avis de la Commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
L'avis de la Commission du Grand Paris ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article n°1

Approuve l'avenant formalisant la révision du Contrat de Plan État Région Île-de-France 2015-2020 portant sur le volet mobilité multimodale et sur le volet enseignement Recherche, présenté en annexe 1 de la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article n°2:

Approuve l'avenant formalisant la révision du Contrat de Plan interrégional Etat Régions Vallée de la Seine, présenté en annexe 2 de la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

La présidente du Conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

**ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : AVENANT N°1 AU
CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION ILE-DE-FRANCE
2015-2020**

Revoyure du contrat de plan État-Région Ile-de-France 2015-2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le contrat de plan État-Région Ile-de-France 2015-2020 conclu le 9 juillet 2015 ;

Vu la délibération n° CR 53-15 du Conseil régional du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan entre l'État et la Région ;

Vu l'avis n°2016-... du Conseil économique, social et environnemental régional du ... sur le projet de revoyure du contrat de plan entre l'État et la Région Ile-de-France ;

Vu la délibération n° CR 123-16 du Conseil régional du 14 décembre 2016 approuvant et autorisant la Présidente à signer la revoyure du contrat de plan entre l'État et la Région Ile-de-France;

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

La Région Ile-de-France, représentée par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France,

Conviennent ce qui suit :

Article 1

L'État et la Région conviennent d'apporter au document intitulé « contrat de plan État-Région Ile-de-France 2015-2020 » susvisé les modifications qui suivent.

Les moyens mobilisés par l'État et la Région sont portés respectivement à 2 917,074 millions d'euros et à 4 448,51 millions d'euros.

L'enveloppe du contrat de plan État Région est portée à 7 365,584 millions d'euros.

Article 2

Le volet mobilité du document mentionné à l'article 1 est modifié comme suit :

- En page 6 est ajouté l'alinéa suivant « Enfin, l'État et la Région confirment leur souhait de compléter l'effort d'investissement sur le réseau routier afin d'apporter des réponses appropriées à la congestion qui génère perte de temps et pollution de l'air. À l'occasion de la revoyure, ils décident d'apporter chacun 30 millions d'euros supplémentaires pour accélérer les études ou la réalisation d'opérations routières » ;
- En page 7, le taux d'actualisation forfaitaire de 3 % est remplacé par un taux d'actualisation de 1,8 %, dans le texte et le tableau. En conséquence, la mention relative au besoin de financement de la ligne 14 à Mairie de Saint Ouen est remplacée par « Sans préjudice du coût d'objectif en euros constants du prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen, le protocole de cette opération fera l'objet d'un avenant afin de modifier les clés de financement et le coût à terminaison actualisé sans emporter d'engagement financier supplémentaire de l'État et de la Région ». La ligne intitulé « solde de la ligne 14 Mairie de Saint Ouen » est supprimée en conséquence ;

- En page 7, au premier alinéa du point « Objectifs du nouveau Grand Paris sur 2015-2020 », avant la dernière phrase, il est inséré une phrase ainsi rédigée « De plus, la mise en œuvre du protocole conclu le 27 juin 2016 entre l'État et la Région complétera les ressources de la Région pour financer les infrastructures de transport. »
- En page 7, au dernier alinéa la mention « 2 milliards d'euros » est remplacée en lieu et place par la mention « 2,5 milliards d'euros »
- En page 8, la dernière phrase du tiret consacré aux « Projets RER » est remplacée par « Le protocole de financement global de l'opération a été approuvé par l'État et par l'ensemble des collectivités partenaires » ;
- En page 8, il est ajouté au tiret consacré aux « Pôles » les pôles de « Cergy-Préfecture » et de « La Défense Cœur Transport » ; En conséquence le dernier alinéa de la page 8 est supprimé ;
- En page 9, le troisième alinéa du point « préparer les futurs projets » est modifié comme suit :
 - o dans la première phrase de l'alinéa, les termes « d'interconnexion » sont remplacés en lieu et place par le mot « interconnectées »
 - o la deuxième phrase de l'alinéa est remplacée par « L'État et la Région se sont mis d'accord pour que la programmation 2015-2020 prenne en compte les travaux nécessaires pour l'adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du Grand Paris Express, en premier lieu celles de la ligne 15 Sud et 16. »
- En page 10, le fin du deuxième alinéa à partir des termes « ou la faisabilité du réaménagement de la RN19 » est supprimée
- En page 10, deux nouveaux alinéas rédigés comme suit sont insérés après le deuxième alinéa : «
 - o la mise à 2x3 voies de l'A86 entre les autoroutes A14 et A15 ainsi que la mise à 2x2 voies de la RN19 entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne en vue de la saisine de la Commission Nationale du débat public ;
 - o la résorption de points de congestion, en particulier sur les autoroutes A6, A10 et A86 ;».
- En page 10, dans le troisième alinéa, supprimer la fin à partir de « et celles de la résorption ... » qui figure dans l'alinéa ajouté ci-dessus.
- Page 10, le sixième alinéa est complété par la phrase « La revoyure du CPER permet de mettre en cohérence l'inscription avec le protocole signé entre l'ensemble des co-financeurs le 13 septembre 2016 »
- Page 10, le huitième alinéa est complété comme suit « La revoyure du CPER conduit à concentrer les crédits sur la remise en état de l'écluse de Méricourt, inscrite au CPIER, dont l'état nécessite une intervention importante et urgente »
- Page 11, les termes « et du PRMD » du deuxième alinéa sont supprimés
- Page 11, après le troisième alinéa sont insérés « - A4-A86 Voies auxiliaires, modernisation de l'exploitation dynamique, aménagement du carrefour du Bel-Air entre la RN184 et la RN13 à Saint-Germain-en-Laye »
- Page 11, la deuxième phrase du troisième alinéa du paragraphe de la sous-partie « Principes de financement » de la partie « Modalités d'intervention » est remplacée par « En particulier, les opérations EOLE et ligne 11 ont fait l'objet d'un protocole de financement. »
- Page 11, après le dernier alinéa est inséré « La revoyure a conduit à adapter certaines clés de financement qui sont mentionnées dans les tableaux en annexe du présent document. Dans

ce cadre l'État et la Région se sont attachés à prendre en compte les capacités contributives des collectivités avec l'objectif de permettre la réalisation des opérations et de répondre aux attentes des Franciliens ».

- Page 12, le septième alinéa est remplacé par « La Région mènera par ailleurs des discussions avec les Conseils départementaux et la Ville de Paris dans le cadre du plan « anti-bouchon » et pour changer de route ainsi que du plan régional vélo. »
- Page 13, 14, 15 et 16, les tableaux sont remplacés par ceux figurant en annexe 1
- Page 53, 54 et 55, les tableaux sont remplacés par ceux figurant en annexe 1

Article 3 :

Le volet Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique et emploi du document mentionné à l'article 1 est modifié comme suit :

- Page 22, la sous-partie « Veiller à l'équilibre du territoire » est complétée par un dernier alinéa libellé comme suit : « A l'occasion de la révision, la Région a, avec l'accord de l'État, souhaité engager une nouvelle concertation avec l'ensemble des Départements et des COMUEs franciliens afin de faire le point sur l'avancement des opérations programmées et d'identifier d'éventuels nouveaux projets prioritaires. Deux territoires pouvant nécessiter à ce titre un effort supplémentaire en termes d'investissement, au regard de leur potentiel en matière d'enseignement supérieur et de recherche, ont été identifiés par la Région : le Val d'Oise et la Seine-et-Marne. Ainsi, pour les établissements des deux COMUEs Universités Paris Est et Paris Seine, la révision a permis d'ajouter quatre nouveaux projets et d'en doter un cinquième à un niveau suffisant pour accélérer sa réalisation opérationnelle, le tout à enveloppe globale constante. Les redéploiements proposés sur certaines opérations ont été étudiés avec les établissements concernés, et ne remettent pas en cause la faisabilité ou le planning prévisionnel de celles-ci. »
- Page 23, le deuxième alinéa est supprimé et l'avant-dernier alinéa de la page 22 est complété par la phrase suivante : « Avec l'accord de l'université Paris-Sud co-porteur du projet avec la Région, il est proposé de décaler dans le temps le volet hébergement du projet MISS afin de garantir en priorité la livraison du premier bâtiment de la MISS dédié à l'accueil des jeunes et de trouver un modèle économique permettant d'assurer le fonctionnement pérenne de ce nouvel équipement. » ;
- Page 23, les deux premières phrases du troisième alinéa sont supprimées ;
- Page 25, le premier alinéa est complété par la phrase suivante : « *La révision a conduit à modifier cette liste de projets ainsi que les participations financières de la Région sur certaines opérations* ».
- Pages 32, 33, 34 et 35, les tableaux sont remplacés par ceux figurant en annexe 2. Les tableaux "Opérations recherche (MENESR, Agriculture, Mines) et innovation (MENESR)" et "Part Etat - Crédits contractualisés des organismes de recherche" sont inchangés.

Annexe 1 – Tableau détaillé des opérations du volet mobilité multimodale

Nouveau Grand Paris

	Total 2015- 2020	Région	État	SGP	Autres
Amélioration et modernisation des RER (schémas directeurs et gares)	1 295,0	676,0	290,0	274,0	55,0
Schémas de secteurs Transilien	90,0	63,0	27,0		
Prolongement EOLE à l'ouest	2 114,1	288,0	162,0	1070,7	593,4
Tram Train Massy Evry et prolongement Versailles	475,0	265,0	142,7		67,3
Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain – Achères ¹	284,0	151,2	47,8		85,0
Métro Ligne 11 à Rosny-Bois Perrier	900,0	348,0	149,0	240,0	163,0
T1 à l'Est - Val de Fontenay ²	300,0	175,0	92,0		33,0
T1 à Colombes	152,0	75,0	32,0		45,0
T3 à la Porte d'Asnières et prolongements	265,0	75,0	31,0		159,0
Débranchement T4 à Clichy-Montfermeil	142,0	86,0	56,0		
T7 - Tramway Villejuif Juvisy (phase 2)	113,3	72,5	23,8		17,0
T9 - Tramway RD5 Paris - Orly-Ville (phase 1)	383,0	201,1	86,2		95,7
T10 - Tramway Antony-Clamart	194,0	95,0	41,0		58,0
Tzen, BHNS et autres TCSP	420,0	206,0	88,0		126,0
Voies bus sur réseau structurant	65,0	30,0	30,0		5,0
Pôles multimodaux PDUIF	119,0	42,0	18,0		59,0
Adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du GPE	106,9	37,1	18,8	32,2	18,8
Études, acquisitions foncières, premiers travaux éventuels	242,0	161,1	76,8	4,1	0,0
Total Nouveau Grand Paris	7 660,3	3 047,1	1 412,0	1 621,1	1 580,2

¹ À l'occasion de la revoyure les clés de l'État et de la Région ont été modifiées pour être fixées respectivement à 24 % et 76 % hors financement du bloc local

² À l'occasion de la revoyure les clés de l'État et de la Région ont été modifiées pour être fixées respectivement à 34,45 % et 65,55 % hors financement du bloc local

Opérations multimodales hors nouveau Grand Paris

	Total 2015- 2020	Région	État	Autres
Études ferroviaires Ile-de-France	17,4	5,8	5,8	5,8
Mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires (buit)	60,0	15,0	15,0	30,0
A14/ A86 Bretelle B5-enfouissement	66,0	17,0	17,0	32,0
A4/ A86 protections phoniques Saint Maurice-Maisons Alfort Créteil	17,0	7,0	10,0	0,0
A6 Qualité-Protections phoniques	5,6	4,3	1,3	0,0
A13 Protections acoustiques du Viaduc de Saint Cloud	0,9	0,0	0,9	0,0
RN10 Requalification de la traversée de Trappes	95,0	27,5	42,0	25,5
RN10 aménagement entre Rambouillet et Ablis (assainissement)	2,1	0,0	2,1	0,0
A86 Élargissement entre A14 et A15 (études)	3,0	1,5	1,5	
RN19 Aménagement 2x2 voies entre Boissy et Francilienne - Études et débat public	3,0	1,5	1,5	
Résorption de points de congestion (A6, A10, A86) - Études	1,0	0,5	0,5	
RN118 Protections acoustiques de Bièvres	11,0	7,0	4,0	0,0
Mobilités actives (ADEME)	10,0	5,0	5,0	0,0
Total études et interventions générales	292,0	92,1	106,6	93,3
Gare de Lyon (études)	30,0	12,0	12,0	6,0
Roissy Picardie	8,0	3,0	3,0	2,0
Interconnexion sud et POCL (études)	12,0	4,0	4,0	4,0
Paris-Troyes (part Ile de France)	84,5	35,0	37,6	11,9
Massy-Valenton	115,5	33,2	35,7	46,6
LNPN-EOLE/ 4eme voie de Mantes-Epône-CPIER (part Ile-de-France)	13,9	7,6	6,3	0,0
LNPN (phase 1)/ dont Paris-Mantes – CPIER (part Ile-de-France)	20,0	6,7	6,7	6,6
Total projets ferroviaires	283,9	106,3	101,5	93,3
Dont CPER	250,0	87,2	92,3	70,5

Opérations fluviales

	Total 2015- 2020	Région	État	Autres
Remise en état des écluses Haute Seine	6,4	2,1	4,3	0,0
Régénération ouvrages	1,0	0,3	0,7	0,0
Total Seine amont	7,4	2,5	4,9	0,0
Reconstruction barrage de Meaux	15,2	5,1	10,1	0,0
Bray Nogent - études (part IdF)	5,5	1,7	3,2	0,6
MAGEO - études (dont pont de Mours et dragage Creil) (part IdF)	11,5	3,1	5,9	2,5
Total grands projets fluviaux	32,1	9,9	19,1	3,1
Total CPER	39,5	12,3	24,1	3,1
Modernisation écluses et barrages	67,6	14,8	33,4	19,4
Pont rail Maison Laffitte	2,1	0,7	1,4	0,1
Régénération ouvrages	6,3	2,0	4,1	0,2
Études fluviales, sécurisation des infrastructures	1,0	0,3	0,7	0,0
Total Seine aval – CPIER	77,0	17,8	39,5	19,7
Total général CPER+CPIER	116,5	30,1	63,6	22,8

Opérations portuaires

	Total 2015- 2020	Région	État	Autres
RN406 - Desserte du port de Bonneuil (phase principale)	77,2	25,1	25,1	27,0
Terminaux conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports	35,0	10,7	4,4	19,9
Port Seine Métropole et premiers travaux ouest – CPIER				
Port Triel – CPIER	63,5	19,1	8,8	35,6
Extension plateforme de Limay – CPIER				
Total opérations portuaires CPER+CPIER	175,7	54,9	38,3	82,5
Dont CPER	112,2	35,8	29,5	46,9

Opérations routières

	Total 2015- 2020	Région	État	Autres
RN19-Déviation de Boissy-Saint-Léger-Tranchée couverte et section sud	110,0	45,0	65,0	0,0
A104-Contournement Est de Roissy	125,5	52,5	52,5	20,5
A4/A86-Pont de Nogent	48,0	20,8	20,8	6,4
RN 36- carrefour de l'obélisque et études d'aménagements ultérieurs	7,0	3,5	3,5	0,0
RN 104- Élargissement entre A4 et RN4	80,8	40,4	40,4	0,0
RN 118 Requalification de la Desserte de la ZAI de Courtaboeuf-Ring des Ulis	43,0	10,0	10,0	23,0
RN6 Réaménagement du pôle gare de la tête de pont de Villeneuve-St-Georges	3,4	1,7	1,7	0,0
A86 Réaménagement du carrefour Pleyel à St-Denis (études amont et premières acquisitions foncières)	4,5	1,5	1,5	1,5
A86/RN118- Diffuseur de Vélizy	43,0	4,3	4,3	34,4
A4-A86 Voies auxiliaires, modernisation de l'exploitation dynamique	3,0	1,5	1,5	
RN184 Aménagement RN184 dont carrefour du Bel Air	5,0	1,0	1,0	3,0
RN12 Réaménagement carrefour RN12/RD91	12,0		4,0	8,0
RN10 Réaménagement du Carrefour de la Malmedonne à La Verrière	7,5		3,5	4,0
A4/A104/RD471-Traitement du nœud du Collégien (déviation de Collégien)	7,2		3,0	4,2
RN118/RD36-Réaménagement du Christ de Saclay	18,0		9,0	9,0
RN1 Requalification dans le cadre du prolongement d'A16 (1ère phase)	6,3		6,3	0,0
Total général opérations routières	524,2	182,2	228,0	114,0

Annexe 2 – Tableau détaillé des opérations d'enseignement supérieur et de recherche

Les montants ESRI ci-après représentent les ressources nettes de taxes apportées par l'Etat ou la Région.

Les dépenses peuvent être grevées le cas échéant de taxes qui ne sont pas comptabilisées dans ces tableaux

Académie	Dépt	Etablissements	Opérations nouvelles	Total	Etat	Région
paris	75	IEA	Victor Lyon logements de chercheurs	5,00	0,00	5,00
paris	75	CIUP	Mise en sécurité, conformité, restructuration des bâtiments existants	7,16	4,00	3,16
paris	75	CIUP	Maison Ile-de-France. Fin travaux et mobilier	0,56	0,00	0,56
paris	75	Institut		1,00	1,00	0,00
paris	75	Université Paris 1	Centre Pierre Mendès France - Mise en sécurité électrique	2,50	2,50	0,00
paris	75	Collège de France	Poursuite de l'opération de rénovation du bâtiment Biologie	4,00	4,00	0,00
paris	75	CROUS de Paris	Résidences Coubertin et Quatrefages à Paris	10,00	10,00	0,00
paris	75	CNAM	Opérations de restructuration sur plusieurs bâtiments - Paris 3ème	5,00	5,00	0,00
paris	75	Divers établissements	location de locaux tampons pour les mises en sécurité	15,00	15,00	0,00
paris	75	Sorbonne	travaux de mise en sécurité et d'aménagement	8,00	8,00	0,00
paris	75	ENS	Poursuite de la restructuration du site Lhomond	25,00	22,00	3,00
paris	75	MNHN	1er travaux de mise en sécurité et de rénovation du bâtiment EST de la galerie de paléontologie et d'anatomie comparée.	4,00	4,00	0,00
paris	75	MNHN	Réhabilitation du bâtiment qui accueille les collections de paléontologie	3,00	0,00	3,00
paris	75	Institut Henri-Poincaré	Rénovation bâtiment Perrin (IHP)	5,00	2,00	3,00
paris	75	facultés de médecine	Projets santé pour Lariboisière, Pitié Salpêtrière, Saints-Pères	22,00	16,00	6,00
paris	75	PSL/ESPCI	Réhabilitation/construction du campus Vauquelin.	7,00	*	7,00
créteil	77	UNIVERSITE PARIS 2 ASSAS	Site de Melun: études d'opportunité pour la rénovation et l'extension du site	0,20	0,00	0,20
créteil	77	UPM	Paris Est : siège nouvel établissement universitaire (et libération d'espaces pour la recherche et l'enseignement sur le site du Bois de l'Etang)	5,7	0,00	5,7
créteil	77	UPEM - Paris Est Marne-la-Vallée	Construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Serris en remplacement des locaux provisoires mis à disposition par le SAN	15,00	5,50	9,50
créteil	77	UPEC	Réalisation la Maison de l'Etudiant (MDE) de Sénart (études et travaux)	0,70	0,30	0,40
versailles	78	UVSQ	Transfert présidence et services centraux sur le campus UFR sciences	3,50	3,50	0,00
versailles	78	UVSQ	Réhabilitation IUT Vélizy	2,50	2,50	0,00
min économie	78	Ecole des Mines	Travaux - Projet Matériaux Energie	6,00	6,00	0,00
versailles	78	CROUS de Versailles	Restructuration du Restaurant Universitaire Les Etats-Unis à Versailles	3,40	1,70	1,70
versailles	91	UEVE	Construction d'un bâtiment Learning center et d'une maison des sciences de l'homme et de la société à Evry	8,00	0,00	8,00

Académie	Dépt	Etablissements	Opérations nouvelles	Total	Etat	Région
versailles	91	UP SUD	Création d'un site d'hébergement pour les élèves de la MISS à Orsay et Bures-sur-Yvette -Paris-Sud	1,00	0,00	1,00
versailles	91	CROUS de Versailles	Réhabilitation de la résidence des Rives de l'Yvette à Bures-sur-Yvette	5,00	5,00	0,00
versailles	91	ECP	complément déménagement ECP	9,00	9,00	0,00
mindef	91	Polytechnique	Polytechnique - relocalisation de la mécanique - BOP 144	3,00	3,00	0,00
versailles	91	UEVE	Réhabilitation bâtiment IUT « Les Passages » 2ème tranche	5,00	5,00	0,00
min économie	91	Institut Mines-Télécom	Travaux de désamiantage	3,25	3,25	0,00
versailles	91	Université Paris-Sud	RénovalO - tranches 0, 1, 2	8,40	8,40	0,00
versailles	91	Université Paris-Sud	Etudes faisabilité logements étudiant dans le campus Vallée	0,30	0,30	0,00
versailles	91	UEVE	Réhabilitation du bâtiment Maupertuis	7,00	7,00	0,00
versailles	91	COMUE Paris Saclay	Complément Learning Center à Gif-Sur-Yvette	2,00	2,00	0,00
versailles	91	Université Paris-Sud	Réhabilitation/restructuration pour la création de P2IO à Orsay - 1ère phase - Projet de refondation de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines	10,00	0,00	10,00
versailles	91	Université Paris-Sud	Réhabilitation/restructuration pour la création de P2IO à Orsay - 2ème phase - Projet de refondation de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines	5,00	5,00	0,00
versailles	91	Génopele	Rachat des bâtiments G1/G2 afin de réduire les coûts de fonctionnement (location) et faciliter le maintien des équipes du CEA à Evry.(6,7 M déjà versés Etat)	6,00	0,00	6,00
versailles	91	Université Paris-Sud - 11	Aménagement de plateformes technologiques pour l'Institut des Plantes de Saclay à Gif-sur-Yvette.	1,05	0,00	1,05
versailles	92	UPONLD	Construction de la BDIC à Nanterre	24,30	14,30	10,00
versailles	92	UPONLD	Equipement du bâtiment formation continue (construction neuve)	1,04	0,00	1,04
versailles	92	UPONLD	Réhabilitation énergétique du complexe sportif	5,90	5,90	0,00
versailles	92	UPONLD	Désamiantage tour BU	4,90	4,90	0,00
versailles	92	INSHEA	Relocalisation de l'INSHEA à Nanterre	27,00	27,00	0,00
créteil	93	CNAM	Extension du bâtiment du CNAM situé rue du Landy à Aubervilliers	23,72	0,00	23,72
créteil	93	UNIVERSITE PARIS 13	Nouvelle phase de réhabilitation du bâtiment de l'illustration à Bobigny. Implantation du 4ème département en génie biologique de l'IUT.	6,50	6,50	0,00
créteil	93	UNIVERSITE PARIS 13	Construction du LAGA IPN à Villeteuse	10,60	3,60	7,00
créteil	93	UNIVERSITE PARIS 8	Construction d'un bâtiment de recherche à Saint-Denis	11,30	0,00	11,30
créteil	93	UNIVERSITE PARIS 8	Réalisation d'un bâtiment de recherche par la réhabilitation de bâtiments existants.	5,30	0,00	5,30
créteil	93	UP8	UP8 – Saint-Denis, réhabilitation du bâtiment A	20,00	20,00	0,00
créteil	93	UP8	UP8 - Saint-Denis, réhabilitation des bâtiments B et C	10,00	10,00	0,00
créteil	93	CROUS de Créteil	Restaurant CROUS de Bobigny	6,50	3,00	3,50
créteil	94	UPEC -	Equipement de la maison des sciences et de l'environnement à Créteil.	0,40	0,00	0,40
créteil	94	UPEC -	Restructuration des espaces de la faculté de médecine	17,00	17,00	0,00

Académie	Dépt	Etablissements	Opérations nouvelles	Total	Etat	Région
créteil	94	UPEC -	Mise en sécurité faculté de médecine Créteil	4,95	4,95	0,00
paris	94	UPMC- 6	Construction 2ème phase du Pôle longévité et vieillissement	5,60	0,00	5,60
versailles	94	UP SUD	Extension de la faculté de médecine au KB	14,50	4,50	10,00
versailles	94	Université Paris-Sud	Construction d'un pôle interdisciplinaire de santé (PIUS) à Villejuif (études)	0,40	0,20	0,20
créteil	94	UPEC	Réhabilitation de la dalle de Créteil	6,75	6,75	0,00
créteil	94	CROUS de Créteil	restaurant CROUS de la Pointe Jaune à Créteil	6,50	6,50	0,00
maaf	94	ENVA	Restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort.	45,00	30,00	15,00
créteil	94	UPEC - Paris Est Créteil	Phase 1 de la construction d'un ensemble immobilier pour la recherche biomédicale sur le site de la faculté de médecine à Créteil.	16,00	0,00	16,00
versailles	95	UCP	Optimisation énergétique bâtiment des Chênes 1	2,50	2,50	0,00
versailles	95	UCP	Optimisation énergétique / réhabilitation des GTC des bâtiments de l'université	1,00	1,00	0,00
versailles	95	ENSEA	Travaux de mise en sécurité	0,72	0,72	0,00
versailles	95	CROUS de Versailles	Restructuration du Restaurant Universitaire Le Parc à Cergy-Pontoise	3,40	1,70	1,70
versailles	95	COMUE Paris Seine	Campus international de Cergy-Pontoise : études de programmation	1,25	0,25	1,00
versailles	95	UCP	Construction d'un bâtiment pour l'IUT à Neuville, regroupant toutes les activités IUT de l'UCP, à l'exception de celles de Sarcelles (études et travaux)	20,00	0,50	19,50
versailles	95	COMUE Paris Seine	Learning center : études de programmation	0,50	0,00	0,50
			Total	538,75	332,72	206,03

*l'État étudiera avec la ville de Paris les possibilités juridiques et financières de sa participation éventuelle à cette restructuration

académie	dépt	Etablissements	Opérations plan campus et Condorcet	Total	Etat	Région
paris	75	Université Paris 1	Construction d'un pôle universitaire sur le site de La Chapelle à Paris (phase 1)	35,50	23,00	12,50
paris	93	EHESS	Construction du bâtiment de recherche EHESS à Aubervilliers	31,00	0,00	31,00
paris	93	EPCS Condorcet	Construction d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers	86,25	0,00	86,25
paris	93	EPCS Condorcet	Campus Condorcet	85,00	85,00	0,00
			Sous-total Condorcet	237,75	108,00	129,75
paris	75	Université Paris 1	Réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine	33,42	27,00	6,42
paris	75	Université Sorbonne Nouvelle - 3	Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation-Picpus. Construction neuve	130,00	110,00	20,00
maaf	91	AgroParisTech	construction du site francilien d'AGP et des laboratoires associés de l'INRA. Dont 38 M€ plan campus et PIA en cours. Transfert sur le plateau de Saclay des 4 sites franciliens.	43,80	38,00	5,80
paris	75	Collège de France	Restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'Institut des civilisations	22,00	20,00	2,00
versailles	91	COMUE Paris Saclay	Learning Center à Gif sur Yvette	39,00	39,00	0,00
versailles	91	UVSQ CNRS CEA	construction de l'Institut du climat et de l'environnement ICE (10 M€ investissements d'avenir) à Saint-Aubin	16,50	10,00	6,50
paris	75	Université Paris 5	Restructuration faculté de médecine - Necker	18,00	18,00	0,00
paris	75	Université Paris 5	1ère tranche restructuration faculté de pharmacie	5,00	5,00	0,00
paris	75	54 bd Raspail	désamiantage et restructuration du 54 Bd Raspail Paris 6ème	28,00	28,00	0,00
			Sous-total Plan Campus	335,72	295,00	40,72
			Total Plan Campus et Condorcet	573,47	403,00	170,47

			Opérations nouvelles financées Région et Etat en fonction de leur maturité	TOTAL	Etat	Région
paris	75	Université Paris 1	Construction d'un pôle universitaire sur le site de La Chapelle à Paris (phase 2)	0,00	0,00	0,00
paris	75	INALCO	Construction d'un bâtiment recherche du Pôle langues et civilisations regroupant les activités de recherche de l'INALCO, de l'Université Sorbonne Nouvelle et de Paris Descartes sur 10 000 m2 sur la ZAC Paris Rive Gauche	0,00	0,00	0,00
paris	75	Université Paris Sorbonne - 4	Réhabilitation Institut d'art et d'archéologie - création d'un learning center à Paris	0,00	0,00	0,00
paris	75	UPMC- Pierre et Marie Curie - 6	Création d'une plateforme à l'institut neurosensoriel.	0,00	0,00	0,00
paris	75	Vie étudiante	Projet de restructuration du site de Censier : Vie, culture et logement étudiant	2,00	2,00	0,00
paris	75	USPC - Sc PO	Rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye	0,00	0,00	0,00
versailles	78	UVSQ	Création du pôle technologique universitaire du Mantois à St-Quentin-en-Yvelines 2ème tranche - Reconstruction	0,00	0,00	0,00
versailles	92	Observatoire	Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon	0,00	0,00	0,00
créteil	93	UNIVERSITE PARIS 8	Création d'un learning center au cœur du campus pour favoriser la qualité de vie et d'accueil des étudiants.	0,00	0,00	0,00
créteil	93	UNIVERSITE PARIS 13	Restructuration de l'ancienne BU de VILLETANEUSE en e-learning center et accueil du data center mutualisé	0,00	0,00	0,00
versailles	94	Université Paris-Sud	Construction d'un centre interdisciplinaire de santé (PIUS) à Villejuif (travaux)	0,00	0,00	0,00
créteil	94	UPEC	Institut Fondamental sur les maladies psychiatriques à Créteil	0,00	0,00	0,00
			Total nouvelles opérations	19,50	2,00	17,50

			Synthèse	TOTAL	Etat	Région
			Opérations nouvelles	538,75	332,72	206,03
			Opérations Campus et Condorcet*	170,47		170,47
			Opérations recherche (MENESR, Agriculture, Mines) et innovation (MENESR)	21,28	21,28	
			Crédits contractualisés des organismes de recherche	38,52	38,52	
			Opérations nouvelles financées Région et Etat en fonction de leur maturité	19,50	2,00	17,50
			Total	788,52	394,52	394,00

**ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : AVENANT N°1 AU
CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL ÉTAT
RÉGIONS 2015-2020 VALLÉE DE LA SEINE**



**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE PLAN
INTERREGIONAL ETAT-REGIONS
VALLEE DE LA SEINE
2015-2020**

PREAMBULE

Le 25 juin 2015, l'État, les Régions d'Île-de-France, de Haute-Normandie, de Basse-Normandie, l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont signé le contrat de plan interrégional État-Régions vallée de la Seine pour la période 2015-2020.

Depuis cette date, du fait de l'évolution du contexte économique, de la réalisation d'études permettant de préciser les conditions de réalisation et d'affiner le coût de certains projets, de la réforme territoriale ayant conduit à la fusion des régions de Haute et de Basse-Normandie pour constituer la région Normandie et du renouvellement des exécutifs régionaux, de nouveaux besoins sont apparus et de nouvelles priorités ont vu le jour. Ces différents éléments ont conduit à prévoir de redéployer certains crédits ou à en mobiliser de nouveaux.

D'un commun accord, les signataires du contrat de plan interrégional État-Régions vallée de la Seine, afin de répondre au mieux à ces nouveaux besoins, ont décidé d'approuver un **avenant modificatif au contrat de plan interrégional** afin de procéder à un redéploiement des crédits, tout en confirmant leurs engagements initiaux et leur volonté de porter sur le territoire de la vallée de la Seine, la stratégie adoptée à l'horizon 2030.

L'esprit demeure le même que celui qui a présidé à l'élaboration et à la signature du contrat d'origine : ce contrat a vocation à se concentrer sur des objectifs déterminés en cohérence avec la stratégie de développement de la Vallée de la Seine, mais aussi à s'articuler avec d'autres sources de financement tels que les fonds européens, les crédits des Départements et des établissements publics de coopération intercommunale.

AVENANT

Entre

L'État représenté par Nicole KLEIN, préfète de la région de Normandie, préfète coordinatrice des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine, assistée du préfet de la région d'Île-de-France,

L'agence de l'eau Seine-Normandie représentée par Patricia BLANC, directrice générale,

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie représentée par Bruno LANGEVIN, président,

D'une part,

Et

La Région d'Île-de-France représentée par Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France,

La Région de Normandie représentée par Hervé MORIN, président du conseil régional de Normandie,

D'autre part,

Vu le décret du Premier ministre n° 2013-336 du 22 avril 2013 relatif au délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 22 avril 2013 portant désignation du préfet coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine,

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu le contrat de plan interrégional État-Régions vallée de la Seine signé le 25 juin 2015,

Vu la lettre du Premier ministre adressée à la préfète de la région Normandie le 8 mars 2016,

Vu le courrier du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales adressé à la Préfète de la région Normandie le 21 juillet 2016,

Vu l'avis donné par le conseil économique, social et environnemental régional de l'Île-de France en date du XXX,

Vu l'avis donné par le conseil économique, social et environnemental régional de Normandie en date du XXX,

Vu la délibération du conseil régional de l'Île-de-France en date du XXX portant approbation du projet et autorisant la présidente à signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du conseil régional de Normandie en date du XXX portant approbation du projet

et autorisant le président à signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu l'autorisation de signature délivrée par le gouvernement à la préfète coordinatrice des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine, en date du XXX

Vu l'accord donné en date du XXX par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie à sa directrice générale pour signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en date du XXX autorisant son président à signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

L'État et les Régions s'engagent à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Avenant n°1 au contrat de plan interrégional État-Régions vallée de la Seine 2015-2020 », modifiant l'article 1 dudit contrat de plan interrégional 2015-2020.

Les contributions financières de l'État et des Régions deviennent :

État :	240,9 M€
Région Normandie :	148,66 M€
Région Île-de-France :	59,386 M€

La partie II du contrat d'origine est ainsi modifiée :

Axe 2 : Maîtrise des flux et des déplacements

Fiche-action 2-2 : Infrastructures fluviales

– Travaux sur les écluses de Méricourt :

Les écluses de Méricourt constituent un point de passage obligé pour la navigation fluviale sur la Seine à l'aval de Paris. Elles présentent de nombreuses faiblesses, avec en particulier des déformations des bajoyers (parois latérales), menaçant à moyen terme leur stabilité et donc la fiabilité de la navigation. Dans ce contexte, les travaux de rénovation des écluses de Méricourt constituent une priorité pour Voies navigables de France. Pour mener à bien les travaux de remise en état, 49,55 M€ sont ajoutés pour les dépenses sur les écluses de Méricourt, dont 45,9 M€ pour les travaux et 3,65 M€ pour les compléments d'études.

Dans le cadre de la revoyure concomitante du CPIER vallée de la Seine et du CPER d'Île-de-France, VNF a proposé une nouvelle maquette financière à montant constant pour la Région d'Île-de-France, qui prévoit le redéploiement des crédits pour l'ensemble des opérations. Le plan de financement des opérations fluviales situées en Île-de-France et inscrites au CPIER vallée de la Seine devient ainsi :

	ÉTAT	RÉGION NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE- FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS	TOTAL
--	------	---------------------	-----------------------------	-------------------------------------	-------

Opérations fluviales situées en Île-de-France					
Modernisation écluses et barrages (Bougival, Suresnes, Méricourt)	33,42 M€	0 M€	14,77 M€	19,44 M€	67,63 M€
Pont rail de Maisons La-fitte	1,39 M€	0 M€	0,69 M€	0,06 M€	2,14 M€
Régénération ouvrages	4,05 M€	0 M€	2,01 M€	0,20 M€	6,26 M€
Études Seine Aval	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
Modernisation des équipements de sécurité et De stationnement	0,67 M€	0 M€	0,33 M€	-	1 M€
Sous-total Île-de-France	39,53 M€	0 M€	17,8 M€	19,69 M€	77,02 M€

Fiche-action 2-3 : Infrastructures portuaires

– L'opération d'accueil d'un stockage des vracs liquides, estimée à 12 M€, est retirée du contrat, sa réalisation ne devant pas intervenir d'ici 2020.

– Le coût de l'opération d'extension du terminal roulier est revu à la baisse et passe de 12 à 9 M€ pour tenir compte des travaux pouvant être réalisés d'ici 2020.

– L'opération «Écluses de Tancarville» est transférée du CPER 2015-2020 de Haute-Normandie sur le CPIER vallée de la Seine, pour la totalité de son coût estimatif, soit 15 M€. Les crédits redéployés sur les deux autres opérations portuaires permettent de compenser la subvention européenne prévue initialement dans le plan de financement mais qui n'a pas été obtenue.

CPIER initial

	Montants M€	2015-2017	2018-2020	GPMH	État	Région
Stockage Vrac liquides	12	12	0	6	3	3
Terminal roulier	12	0	12	6	6	0
	CPIER ajusté					
Ecluses de Tancarville	15	8	7	3	6	6
Terminal roulier	9	0	9	6	3	0
Stockage Vrac liquides	0	0	0	0	0	0
Solde	0	-4	4	-3	0	3

Axe 3 : Développement économique, enseignement supérieur et recherche

Fiche-action 3-3 :Tourisme et culture :

– Le déroulement et le plan de financement du projet de centre d'interprétation médiéval autour de la tapisserie de Bayeux mentionné au CPIER de la vallée de la Seine sont précisés.

Ce projet se déroulera en deux phases distinctes, études (2016-2020) et travaux (après 2020). Le montant total de l'opération est estimé à 20 M€, dont 3 M€ pour la phase d'études, chacun des partenaires contribuant à cette première phase à hauteur de :

- État : 697 500 € pour les études, étant précisé que l'État prend seul à sa charge les études relatives à la rénovation de la tapisserie ;
- Conseil régional de Normandie : 767 500 €
- Conseil départemental du Calvados : 767 500 €
- Ville de Bayeux : 767 500 €

Les collectivités territoriales partenaires du projet (Ville de Bayeux, conseil départemental du Calvados, conseil régional de Normandie) s'engagent à hauteur de 5 M€ chacune pour l'ensemble du projet (études et travaux).

L'État s'engage à hauteur de 1,7 M€ pour la phase travaux, en plus de sa participation aux études.

Article 2 : Actions et projets modifiés

Les conventions d'exécution, le cas échéant modifiant celles qui existent, préciseront les dispositions techniques et financières du CPIER vallée de la Seine révisé.

Article 3 : modification de la maquette financière du contrat

La maquette financière du CPIER Vallée de la Seine révisé est annexée au présent avenant.

Article 4 : conditions d'exécution du présent avenant

Les dispositions du contrat de plan interrégional État-Régions vallée de la Seine non modifiées par le présent avenant sont applicables jusqu'au terme du contrat initial.

Article 5 : Mise en oeuvre

La préfète de la région Normandie, la présidente du conseil régional d'Île-de-France et le président du conseil régional de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent avenant.

Fait à XXX, le XX XX XXXX,

La préfète coordinatrice des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine	Le président du Conseil régional de Normandie
Nicole KLEIN	Hervé MORIN

Le préfet de la région d'Île-de-France	La présidente du conseil régional d'Île-de-France
Jean-François CARENCO	Valérie PECRESSE

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie	Le président de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Patricia BLANC	Bruno LECHEVIN

En présence du délégué interministériel
au développement de la vallée de la Seine

François PHILIZOT

Modifications de la maquette financière CPIER 2015 - 2020 Vallée de la Seine

	Maquette initiale				Maquette révisée				Impact financier				TOTAL
	État (M€)	Région Normandie (M€)	Région Île-de-France	Autres financeurs (M€)	État (M€)	Région Normandie (M€)	Région Île-de-France (M€)	Autres financeurs (M€)	État (M€)	Région Normandie (M€)	Région Île-de-France (M€)	Autres financeurs (M€)	
Axe 2 : Maîtrise des flux et des déplacements													
<i>2.2 Infrastructures fluviales</i>													
Modernisation écluses et barrages (Bouival, Suresnes, Méricourt)	12,49	0	6,24	9,37	33,42	0	14,77	19,44	20,93	0	8,53	10,07	39,53
Pont rail de Maisons Lafitte	1,11	0	0,56	0,83	1,39	0	0,69	0,06	0,28	0	0,13	-0,77	-0,36
Régénération ouvrages	1,73	0	0,87	1,3	4,05	0	2,01	0,2	2,32	0	1,14	-1,1	2,36
Études Seine Aval	0,58	0	0,29	0,43	0	0	0	0	-0,58	0	-0,29	-0,43	-1,3
Modernisation des équipements de sécurité et de stationnement	3,53	0	1,77	0	0,67	0	0,33	0	-2,86	0	-1,44	0	-4,3
<i>2.3 Infrastructures portuaires</i>													
Ecluses de Tancarville	Opération transférée du CPER HN				6	6	0	3	6	6	0	3	15
Terminal roulier	6	0	0	6	3	0	0	6	-3	0	0	0	-3
Stockage vracs liquides	3	3	0	6	0	0	0	0	-3	-3	0	-6	-12
Axe 3 : Développement économique, enseignement supérieur et recherche													
<i>3.3 Tourisme et culture</i>													
Centre d'interprétation médiéval de Bayeux	Mentionné sans chiffrage				1,7	5	0	10	1,7	5	0	10	16,7
Total général									21,79	8	8,07	14,77	52,63

Avenant au CPIER vallée de la Seine 2015-2020
RÉCAPITULATIF FINANCIER

	ETAT	RÉGION NORMANDIE	RÉGION ÎLE -DE- FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS¹	TOTAL
Fiche-action 1.1 Dispositif pérenne d'observation, d'études et de prospective	1 M€	0,5 M€	0,333 M€	-	1,833 M€
Fiche-action 1.2 Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux	3 M€	1,6 M€	0,4 M€	-	5 M€
Fiche-action 1.3 Connaissance des paysages et de leur évolution	0,5 M€	0,2 M€	0,2 M€	-	0,9 M€
Fiche-action 1.4 Maîtrise du développement urbain	2,5 M€	6 M€	0,833 M€	-	9,333 M€
Fiche-action 1.5 Gestion des berges de la Seine et continuités écologiques	9 M€	3 M€	1,7 M€	-	13,7 M€
Sous-total axe 1 Gestion de l'espace et développement durable	16 M€	11,3 M€	3,466 M€	-	30,766 M€
Fiche-action 2.1 Infrastructures ferroviaires	51,36 M€	38,05 M€	13,22 M€	SNCF Réseau : 21,95 M€	124,58 M€
Fiche-action 2.2 Infrastructures fluviales	54,79 M€	10,41 M€	17,8 M€	RTE-T : 29,17 M€	112,17 M€
Fiche-action 2.3 Infrastructures portuaires	90,32 M€	56,04 M€	19,1 M€	211,74 M€	377,2 M€

¹ Certains montants non connus à la date de signature du CPIER

	ETAT	RÉGION ²⁴ NORMANDIE	RÉGION ÎLE -DE- FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ¹	TOTAL
Sous-total axe 2 Maîtrise des flux et des déplacements	196,47 M€	104,5 M€	50,12 M€	262,86 M€	613,95 M€
Fiche-action 3.1 Structuration des filières industrielles et des pôles de compétitivité	3 M€	6,1 M€	1 M€	-	10,1 M€
Fiche-action 3.2 Transition écologique et valorisation économique	7 M€	6 M€	2,333 M€	-	15,333 M€
Fiche-action 3.3 Tourisme et culture	15,43 M€	17,45 M€	2,467 M€	10	45,347 M€
Fiche-action 3.4 Enseignement supérieur et recherche	3 M€	3,31 M€	0 M€ ²	Labex EMC 0,25 M€ FEDER 3,06 M€	9,62 M€
Sous-total axe 3 Développement économique, enseignement supérieur et recherche	28,43 M€	32,86 M€	5,8 M€	13,31 M€	80,4 M€
TOTAL (hors Serqueux-Gisors)	240,9 M€	148,66 M€	59,386 M€	276,17 M€	725,116 M€

Fiche –action 2.4	TOTAL
Projet Serqueux-Gisors	260 M€

TOTAL GENERAL de l'ensemble des financeurs (y compris Serqueux-Gisors)	985,116 M€
---	-------------------

² La région Île-de-France aura une attention particulière sur les équipements scientifiques portés conjointement par des universités normandes et franciliennes dans ses appels à projets régionaux.